



## **Comité Social d'Administration Local de la DRFiP du Rhône**

20 janvier 2023

Monsieur le Président,

Nous devons constater que malgré le vote contre unanime de la semaine dernière, aucun projet modificatif n'a été présenté aux représentants des personnels de la DRFiP Auvergne Rhône-Alpes.

Ce constat ne fait que confirmer l'absence ostensible d'écoute, sur le fond comme sur la forme, qui est la votre depuis votre arrivée. Ne pouvons que le déplorer tant la tradition de dialogue fait partie de nos valeurs.

Par ailleurs, nous nous faisons l'écho de nombreuses réactions scandalisées de collègues A et A+ suite à votre courriel assimilant le temps-partiel au télétravail dans un texte dont le sens était sans ambiguïté. De ce point de vue, le « rétro-pédalage » ultérieur ne fait que confirmer la gravité du propos. Il s'agissait de la remise en cause du temps partiel. Un mercredi, cette attaque touchait de fait, principalement des femmes.

Plus grave encore, vous avez cru possible d'affirmer devant les cadres supérieurs de votre direction qu'ils ne bénéficiaient pas du droit de grève. Faut-il rappeler ici que le droit de grève est inscrit dans le préambule de la constitution ? L'autorité hiérarchique du Directeur Régional des Finances Publiques est-elle supérieure au préambule de la constitution dans la hiérarchie des normes juridiques de la République Française ? Ou cette exception ne s'appliquait-elle qu'à l'occasion de votre chère convention ?

Au regard de ces éléments, la délégation Force Ouvrière au Comité Social d'Administration du Rhône ne siègera pas ce jour. Nous demandons que cette déclaration soit annexée au procès verbal de cette séance.

Lyon le 20 janvier 2023